

## Décision de non opposition à une DECLARATION PREALABLE

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER : DP 064 086 18B0011		AYHERRE
Demande déposée le 09/11/2018	Complétée le : 08/01	1/2019
Par:	Monsieur RECHARD Christophe et Madame RECHARD Laurence	
Demeurant à :	15 rue de la Comédie 79000 NIORT	
Pour:	Modification du garage existant ( changement revêtement façades + création d'ouvertures)	
Destination:	Habitation	
Sur un terrain sis:	Gaineko borda Quartier Apairi	
Références cadastrales :	F 0639, F 0643	
Superficie du terrain (m²):	4000	
Surface Plancher créée (m²):	0	

## LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 03/11/2018,

Vu le dépôt des pièces demandées en date du 08/01/2019,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/06/2013, modifié le 22/12/2016 et modifié en dernier lieu le 21/07/2017,

Vu le règlement de la zone N1 du document d'urbanisme,

recu notifiatin du priont errête h 8 fevrin 3019

## ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

<u>Article 2</u>: Lors de l'exécution des travaux, le pétitionnaire devra respecter les indications portées sur sa demande en ce qui concerne les matériaux et leurs couleurs.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

AYHERRE, le 31/01/2019

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE